



Délibération n°26/06/2025-53

du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 11 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 6 et le 20 juin 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Frédérique DUMICHEL, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Dominique AUGÉY), Bruno CASSETTE (Frédérique DUMICHEL), Elsa ESPENEL (Carlos CASTELEIRA), Dimitri MOUDAR (Antoine BOLLASINA)
- Absents : Kyané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Florian GAITE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 juin 2025, le conseil d'administration, à nouveau convoqué, peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Objet : Remise exceptionnelle sur mise à disposition d'espaces

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Vu la délibération n°25/03/2025-30 du 25/03/2025 fixant les modalités et tarifs de mise à disposition d'espaces

Considérant la convention de mise à disposition des espaces du 20/05/2025 et son avenant du 30/05/2025 à la SAS FREDS & Co Productions

Samedi 24 mai 2025, l'ESAAix a loué la Villa et les espaces extérieurs de l'ESAAIX à la société Freds & Co Production pour un tournage au Pavillon Vendôme de 8h à 19h.

Il a été conventionné par erreur un tarif semaine plutôt qu'un tarif week-end pour la location de la Villa. Le tarif semaine de 350 € la journée sera exceptionnellement appliqué.

Au total, la société devra régler 350 € (Villa) + 400 € (espaces extérieurs) à la régie de recettes de l'ESAAix, soit 750 €.

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@ecole-art-aix.fr
esaaix.fr



Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE une remise exceptionnelle de 100€ au profit de la SAS FREDS & Co Productions dans le cadre de la mise à disposition d'espaces pour le 24/05/2025
- DIT que le montant total de la mise à disposition de l'espace d'hébergement et des espaces extérieurs s'élève à 750€

Fait à Aix en Provence, le 26 juin 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY



Signé par : Dominique AUGÉY
Date : 10/07/2025
Qualité : Président



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
D'AIX
EN
PROVENCE
FÉLIX CICCOLINI